

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 22 mai 2025 N° 18, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1304 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 82 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 du Règlement d'organisation.

JC et SW sont désignés comme scrutateurs.

Une précision est apportée concernant le point 4, seule une partie de la parcelle n° 395 est concernée, et pas son ensemble.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Irina Alievna Vitkovskaïa Piquerez de nationalité russe et domiciliée à Fontenais
3. Prendre connaissance et voter les modifications du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais
4. Prendre connaissance et voter le projet d'échange d'un secteur de la parcelle n° 395 propriété de la commune de Fontenais avec la parcelle n° 297 future propriété de Pro Natura, par un apport financier de 10'476 francs. Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
5. Discuter et voter les comptes communaux 2024, ainsi que les dépassements budgétaires
6. Informations communales
7. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote, le procès-verbal du 9 décembre 2024 est accepté, selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Irina Alievna Vitkovskaïa Piquerez de nationalité russe et domiciliée à Fontenais

Mme Angélique Kunz conseillère communale, relate le parcours de Mme Piquerez qui est arrivée à Fontenais en 2013 et en Suisse en 2002. Son fils Lionel pratique le football à Fontenais, il est actuellement en étude. De nature réservée, Mme Piquerez est malgré tout bien intégrée. Elle souhaite obtenir sa naturalisation car elle apprécie les qualités de vie de notre région, ainsi que la rigueur et la tolérance de notre pays.

Le Conseil communal recommande d'accepter la demande de naturalisation de Mme Vitkovskaïa Piquerez.

Entrée en matière acceptée

Mme Piquerez quitte la salle, la discussion n'étant pas demandée, c'est par acclamation que l'assemblée valide la demande de naturalisation.

3. Prendre connaissance et voter les modifications du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais

Mme Valérie Voisard Bourquard revient sur le règlement approuvé l'année dernière qui voit déjà une modification. L'article 5 sera modifié, la redevance actuellement de 1 ct/kWh sera diminuée à 0,8 centime/kWh d'électricité distribuée.

Entrée en matière acceptée

FD demande la différence en francs et ce que ça rapportera à la commune.

Mme Voisard Bourquard renseigne qu'avec la redevance actuelle, nous touchons env. 24'000 francs en plus des 60'000 francs précédemment versés avant le nouveau règlement. Malgré la baisse de 0,2 centime prévue, les nouveaux chiffres que l'on nous a communiqués font passer cette augmentation de 24'000 francs à 100'000 francs environ.

Mis au vote des modifications du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité, elles sont approuvées selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

4. Prendre connaissance et voter le projet d'échange d'un secteur de la parcelle n° 395 propriété de la commune de Fontenais avec la parcelle n° 297 future propriété de Pro Natura, par un apport financier de 10'476 francs. Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.

M. Fabrice Briot conseiller communal, donne les informations sur le dossier. Le projet d'échange ne concerne qu'une partie de la parcelle 395, soit 26'538 m². La surface restante de 15'507 m² reste propriété de la commune. Faisant suite à une demande de Pro Natura afin d'agrandir la réserve existante et en accord avec l'exploitant actuel CL, la commune est entrée en matière afin d'agrandir la réserve existante. Le secteur au bas de cette parcelle est déjà en zone de protection de la nature et le haut en agriculture conventionnelle. Afin de pouvoir faire cet échange, Pro Natura devra obtenir l'accord du Service de l'économie rurale, mais dans un premier temps, il faudra le préavis favorable de l'assemblée communale.

Entrée en matière

PW prend la parole, elle demande la non entrée en matière de ce point de l'ordre du jour. Pro Natura est une organisation environnementale, elle n'a pas la capacité d'exploiter la parcelle en question. La Commission foncière rurale risque de ne pas valider cet achat. Ce terrain est agricole et représente l'outil de travail des agriculteurs, elle se sent poignardée dans le dos par la commune qui a l'intention d'enlever l'outil de travail de la relève agricole. Nous parlons d'agriculture durable, les agriculteurs y sont sensibles.

M. Briot renseigne que Pro Natura ne va pas empêcher l'exploitation par CL, aucun changement à ce niveau-là. La commune s'est approchée de CL avant de donner un préavis favorable, ce dernier a un droit de préemption qu'il n'a pas utilisé. Pro Natura s'engage à laisser CL exploiter ce terrain. La parcelle 297 sera donc mise en location à CL, on n'enlève pas de la terre agricole aux agriculteurs.

CG soutient le message de PW, une commune ne peut pas perdre une surface aussi grande. CG exploite la partie de la parcelle 395 qui reste à la commune. En comparaison avec la parcelle 297, la commune ne peut qu'y perdre dans cet échange. Il est conscient que la commune ne vend pas son bien, mais les terres doivent revenir aux agriculteurs et pas à Pro Natura. Il ne conteste pas le rôle de l'association, mais elle ne doit pas devenir acquéreur de terre agricole. Il ne comprend plus Pro Natura dans ces démarches. Pour conclure, CG invite à voter non à ce point de l'ordre du jour, le propriétaire de l'autre parcelle devrait vendre son terrain à un agriculteur à prix correct.

Le conseiller communal répond qu'il comprend les arguments, il précise que la commune ne va pas faire de terrain à bâtir supplémentaire, le PAL vient d'être accepté. Le montant de la location sera plus important, car la terre est plus intéressante, la commune n'est pas perdante du tout. Les prix pourront être discutés après l'entrée en matière.

M. Tourette, représentant de Pro Natura, souhaite préciser que la loi sur le droit foncier rural permet à une société de protection de la nature la possibilité d'acquérir une parcelle agricole. Certain terrain on une qualité écologique avérée et une association peut donc les acquérir, aucune objection par la loi. La réserve du Banné a déjà été acquise par Pro Natura. Concernant

le fait de retirer l'outil de travail aux agriculteurs, M. Tourette précise que l'association à cinq réserves dans le canton et elles sont toutes louées à des exploitants agricoles. A Fontenais, il y a deux locataires. L'agriculture est là pour nourrir la population, on acquière des terrains pour les protéger. Le projet au Banné à Porrentruy voyait 2 hectares sur des terres agricoles, mais seule Pro Natura s'y est opposée, il aurait été apprécié que les agriculteurs prennent position également. Des terres les plus riches sont dévolues à la bétonnisation, il serait bien que les agriculteurs se mobilisent avec Pro Natura.

Mise au vote sur l'entrée en matière, 41 oui, 33 non, 5 abstentions

M. Briot vient sur le détail, la parcelle 297 est de 13'473 m² au prix licite de 3,57 fr/m² pour un montant de 48'169 francs. La parcelle 395 occupe une surface de 26'638 m² pour un prix licite de 2,22 fr/m² représentant un montant de 58'915 francs. C'est le géomètre cantonal qui a effectué la délimitation des surfaces et un rapport d'expertise a été effectué par le Service de l'économie rurale. La différence voit donc un apport financier pour la commune de 10'476 francs.

ES s'interroge sur les surfaces échangées et leur taille.

Le conseiller renseigne que les surfaces sont définies afin que CL puisse exploiter. Une partie de la parcelle 395 est en zone de protection de la nature.

CD exprime que la commune veut louer des terres mais ici elle perd plus d'un hectare, cette surface ne sera pas louée et elle va donc perdre de l'argent. Il s'inquiète sur la durée, ce terrain sera sorti de la zone agricole et ne sera plus destiné à de l'agricole.

M. Tourette répond que le secteur va rester en agricole.

M. Briot complète que la surface est de meilleure qualité et que le prix sera différent. Les parcelles qui ne sont pas cultivables sont d'un prix différent. Il est évident que les parties non cultivables ne sont pas comptées.

JRM comprend les agriculteurs pour le risque de perdre des terres. Lors des discussions pour l'aérodrome à Bressaucourt, la majorité des agriculteurs l'ont accepté, ils ont laissé partir des bonnes terres agricoles. Il recommande ici d'accepter cet échange.

PW fait remarquer qu'un agriculteur peut faire de la biodiversité, alors pourquoi reprendre ces terres aux agriculteurs ?

M. Fabrice Briot informe qu'aucun agriculteur n'est venu solliciter la commune pour acheter la parcelle, c'est Pro Natura qui est a proposé le projet. L'exploitant a été entendu, ayant accepté le Conseil communal a effectué les démarches nécessaires. Pour rappel, ceci n'est pas une vente mais un échange de terrain, la commune n'a pas décidé de vendre une parcelle.

MC demande comment on peut échanger de la terre sans en être propriétaire ? c'est bien une vente.

Il est rappelé la procédure ; l'assemblée vote l'accord de principe, c'est le canton qui décidera s'il accepte ou pas la vente de la parcelle 297 à Pro Natura.

Le maire M. Egger complète ; la commune ne vend rien ! C'est une action sur la parcelle 297 qui est privée et dont le propriétaire souhaite vendre à Pro Natura. On ne vend pas de terre communale. Le terrain est plus intéressant pour nous, avec une plus grande valeur. La commune est rentrée en compte pour autoriser un échange et pas vendre une parcelle.

CD n'est pas d'accord de dire que l'on ne vend pas, ça n'est pas vrai.

ES met au défis le Conseil lors du vote, afin qu'il soutienne les agriculteurs.

Mis au vote de donner l'accord de principe pour le projet d'échange d'un secteur de la parcelle n° 395 propriété de la commune de Fontenais, avec la parcelle n° 297 future propriété de Pro Natura, par un apport financier de 10'476 francs. Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires : 36 oui, 38 non, 4 abstentions.

5. Discuter et voter les comptes communaux 2024, ainsi que les dépassements budgétaires

Le maire M. Victor Egger informe que le budget 2024 prévoyait un déficit de 33'633 francs, l'exercice aurait pu être équilibré avec une attribution de 200'000 francs à la réserve de politique budgétaire. Toutefois, MCH2 exigeant une image la plus fidèle de la situation actuelle, il est nécessaire de rattraper une année de comptabilisation pour l'action sociale. Ce rattrapage se

monte à environ 800'000 francs, et pour l'année 2024, il est opéré la ponction de 400'000 francs (un solde de 400'000 francs est à rattraper d'ici fin 2026). Partant, l'exercice 2024 boucle avec un bénéfice de 17'714 francs, avec un prélèvement de 200'000 francs dans la réserve de politique budgétaire. Les comptes reflètent la gestion rigoureuse des dépenses par le Conseil communal. Avec une diminution de la population ces dernières années, les charges liées de l'Etat sont en diminution, mais avec corrélation la diminution sensible des impôts directs des personnes physiques. Les charges de l'UAPE sont inférieures de 47'000 francs par rapport au budget. L'exercice forestier dégage un bénéfice de 45'413 francs alors que le budget enregistrerait une perte de 44'700 francs. Cette situation financière favorable a ainsi permis de réduire les dettes bancaires à long terme de 16,384 millions à 15,439 millions durant l'année écoulée. En 2020, ces engagements à long terme étaient encore de 18,5 millions. Il est à relever que le crédit de construction se chiffre à 0,890 million avec les investissements réalisés (2022-2024). Malgré cette amélioration, le Conseil communal reste prudent en raison des incertitudes économiques et financières pour le canton. A rappeler également qu'il s'agira d'opérer des choix délicats pour des dépenses d'entretiens qui deviennent urgents : réseau d'eau, éclairage, rues et sécurité, rénovations et améliorations énergétiques de bâtiments.

Entrée en matière acceptée

M. Egger prend la parole pour la présentation de détail, ce sont les responsables des finances qui présenteront les comptes dorénavant, selon la décision du Conseil.

Administration générale

Une élection à la mairie qui n'était pas prévue. Matériel informatique ; 10'000 francs en-dessous de ce qui était prévu. Dépassement dans le cadre de la rénovation du château, des travaux étaient encore à effectuer pour les fenêtres de la boulangerie ; 8'392 francs.

Ordre sécurité

Deux comptes de charge et recette concernant la vente des cartes journalières CFF que la commune délivre. Evolution positive en fonction de l'impôt d'Etat. Les buttes de tir sont entièrement amorties.

Formation

Canton ; contribution au traitement des enseignants diminue, vu le nombre d'habitants. Achat de matériel informatique supplémentaire et ordinateurs pour les élèves de Villars. Administration en augmentation car nous avons plus d'élèves en secondaire.

Culture sport loisirs

Le Poiye est en cours de travaux, à la suite de l'incendie, les frais engagés seront remboursés par l'ECA Jura. Entretien à la buvette de Bressaucourt ; réparation du lave-vaisselle et achat d'un frigo.

Santé

Amortissements pollution de l'eau à Bressaucourt de 2007, il reste 41'500 francs à amortir.

Prévoyance sociale

Animations des aînés ; nous avons eu 2 jubilaires de 100 ans. Contribution UAPE ; 52'000 francs. Contributions aux mesures d'occupation ; 16'224 francs. La participation aux charges sociales pour le rattrapage, qui se fera sur 3 ans, le compte englobe à présent la part avancée au canton, rattrapage d'environ 400'000 francs sur les transitoires. Le maire regrette le manque d'information et de communication officielle de la part du canton, le Conseil aurait pu se préparer et avoir plus de transparence.

Trafic transport et télécom

Le tracteur Reform est tombé en panne, une grosse réparation a dû être réalisée ; 26'773 francs. BSC changement du boiler à la suite d'une panne ; 4'201 francs.

Protection de l'environnement

Imputation du personnel d'exploitation. Prestations de tiers pour l'entretien de platanes le long du Bacavoine ; 11'482 francs. Le nivellement des tombes n'a pas été fait. L'amortissement du PAL sur 10 ans a commencé ; 21'970 francs.

Economie publique

On se réjouit des chiffres qui concernent la forêt ; bénéfice de 45'000 francs.

Finances et impôts

Personnes physiques en diminution, vu la population qui baisse. Les impôts spéciaux voient une rentrée plus conséquente. Excédent sur le revenu ; 17'714 francs, tous nos fonds sont alimentés sauf l'eau, car nous avons acheté des capteurs pour détecter les fuites. Prélèvement de 200'000 francs sur le fond de politique budgétaire. Diminution de 63 habitants sur la commune, ceci peut être ponctuel. Le Conseil communal recommande d'accepter les comptes 2024, tels que présentés.

Les investissements ; travaux de rénovation de la boulangerie, 69'677 francs. La place de jeux a vu une contribution du Patenschaft et de la LORO de 87'200 francs. Remplacement des candélabres ; 123'120 francs. Les travaux en rapport avec l'eau à Bressaucourt et au Chauffour pour le remplacement des conduites ; 154'080 francs.

Bilan : dette à long terme en diminution de 900'000 francs. La situation s'améliore mais il faut rester vigilant. L'évolution des dettes sont présentée par un graphique, on peut se féliciter de la bonne tenue par le Conseil.

Liste des dépassements : participation aux charges de l'action sociale, 240'000 francs et le prélèvement à la réserve de politique budgétaire de 200'000 francs.

La parole est donnée à M. Christian Schneider membre de la Commission des finances, cette dernière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2024.

Le président M. Richard donne lecture du rapport des comptes transmis par l'organe de révision BDO. Les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales. La fiduciaire recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

Discussion

CS demande s'il n'aurait pas fallu faire un emprunt, afin de rembourser les montants de l'action sociale.

Il est répondu qu'il s'agit d'un transitoire d'écriture, c'est uniquement comptable. On provisionne déjà pour l'année prochaine, nous devons avoir une situation finale sur l'année courante.

Mis au vote des dépassements présentés, ils sont acceptés par la majorité évidente

Mis au vote des comptes 2024 tels que présentés, ils sont acceptés à l'unanimité moins 1 voix

8. Informations communales

M. Egger a été sollicité par la société jurassienne d'apiculture, afin de faire une présentation par rapport au frelon asiatique. L'invasion du frelon est en augmentation par de nombreuses colonies, elle est partie depuis le Sud-Ouest de la France, où une femelle a été importée. Les risques sanitaires ; peu agressif si on n'approche pas du nid, mais un danger réel si plusieurs piqûres. Les impacts sur l'environnement et l'apiculture ; il s'alimente par les colonies d'abeilles et il attaque les fruits. Prédation sur les abeilles et autres insectes. Il est plutôt dans la famille des frelons, mais plus petits que l'europpéen. Ce dernier fait de la prédation sur les frelons asiatiques. Il est très sombre, avec des pattes jaunes. Les nids sont en forme d'œufs et sont installés en hauteur, avec un trou latéral. On peut signaler un frelon asiatique et alerter les intervenants spécialisés pour l'éradiquer.

Mme Voisard Bouquard renseigne que faisant suite à la conférence de Pro Vélo Jura sur la mobilité active, la présentation est en ligne sur le site de la commune. Les travaux de rénovation du château débiteront en septembre et le Poyie verra ses travaux se terminer en automne.

M. Fabrice Briot informe de la pose de « radar sympa » à Fontenais, puis Villars et Bressaucourt.

M. Laurent Choulât rappelle que les conteneurs semi-enterrés Molok doivent être utilisés en semaine et pas les dimanches et les jours fériés, afin de respecter le voisinage. Des panneaux seront posés pour informer des horaires.

Mme Julie Hennin annonce quelques dates ; le 31 août un vide-grenier sera organisé par la Commission embellissement à Fontenais en association avec le Groupe des jeunes qui proposera un café réparation, des informations complémentaires suivront. Durant le vide grenier il sera possible d'effectuer des mesures de son appareil électrique. La Commission embellissement prévoit un marché avec les artisans et producteurs locaux, le 19 octobre avec un brunch.

9. Divers

DS demande où en est le projet de la zone 30 km/h, il habite dans le secteur du Voillebeu et remarque que la vitesse est excessive.

M. Briot répond qu'une demande est en attente au canton, une commission qui se réunit deux fois par année doit prendre position. Le dossier sera ensuite discuté en commission communale, puis en assemblée. Même si nous sommes sur une route communale, tout est très réglementé.

VB remarque que les gens parquent sur la route à La Côte, il faut zigzaguer et prendre des risques pour circuler.

M. Egger répond que l'on parle ici d'un cas qui concerne la police. Il évoque la fête du village où le parcage a été dirigé afin de libérer les trottoirs, la Police municipale a été appelée afin de verbaliser. Il est bien d'avertir les autorités et de voir si des panneaux sont installés, ou devraient l'être.

FD demande où en sont les travaux du Chauffour.

M. Choulât renseigne que l'on attendait que le gros œuvre de la construction des appartements soit terminé, nous pourrions bientôt remettre en route le secteur.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, le président M. Richard clôt l'assemblée, il remercie chacune et chacun de s'être déplacé. Il espère autant de monde en fin d'année pour l'assemblée du budget.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Lionel Richard

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno